



**PREFECTURE DE LA REGION LIMOUSIN
PREFECTURE DE LA HAUTE - VIENNE**

**REUNION DE LA COMMISSION LOCALE D'INFORMATION ET DE
SURVEILLANCE (CLIS) RELATIVE A L'EXPLOITATION PAR LA SOCIETE VALDI
LE PALAIS DE SON USINE DU PALAIS-SUR-VIENNE**

Le 19 mars 2007 à 14H, s'est réunie à la préfecture de Limoges, sous la présidence de M. Alby SCHMITT, directeur régional de l'industrie, de la recherche et de l'environnement, représentant le Préfet de la région Limousin, Préfet de la Haute-Vienne, la commission locale d'information et de surveillance relative à l'exploitation par la société VALDI LE PALAIS de son unité de regroupement, de tri, de pré-traitement et de valorisation de coproduits métalliques et minéraux au Palais-sur-Vienne.

Assistaient à cette réunion :

- Mme BRIQUET, maire du Palais sur Vienne,
- M. BODEZ, représentant la commune de Saint Priest Taurion,
- Mme MALET, représentant la commune de Panazol,
- M. SAUVIAT, maire adjoint de Rilhac Rancon,
- M. LEFORT, représentant la Communauté d'Agglomération Limoges Métropole,
- M. GRANET, représentant la présidente du Conseil Général,
- Mme BARNET, représentant Mme PRIEUR de l'ADEPAL,
- M. TRICART, président de BARRAGE,
- M. FEUILLADE, directeur de LIMAIR,
- M. CHAUFFIER, représentant l'association Sources et Rivières du Limousin,
- M. REMY, représentant l'association Limousin Nature Environnement,
- M. REJAUD, représentant la fédération départementale de la pêche,
- M. DARMEY, DDSIS,
- M. BARBAN, chef de la subdivision de la DRIRE, inspecteur des installations classées
- M. NADAUD, inspecteur des installations classées à la DRIRE,
- M. MOULIN, DDAF-MISE,
- M. CHAUVET, DIREN,
- M. JAOUEN, DDASS,
- M. LEGROS, inspection du travail,
- M. GAMBIEZ, directeur industriel de VALDI LE PALAIS,
- Mme CROUZET, responsable environnement/laboratoire VALDI LE PALAIS,
- M. LEMOINE, société VALDI LE PALAIS,
- M. LABRO, chef du pôle environnement et développement durable à la préfecture
- Melle DUBOIS, pôle environnement et développement durable à la préfecture.

Etait excusé : M. DELAGE

En préambule le président de séance rappelle qu'il s'agit de la 3^{ème} réunion de la CLIS en un peu plus d'un an et qu'il a été essayé de tenir les délais. Un représentant du comité d'hygiène et de sécurité de VALDI LE PALAIS est présent comme cela avait été souhaité lors de la dernière réunion.

Le maire du Palais se déclare satisfaite que la CLIS se réunisse plus souvent, ce qui permet d'avoir des réponses dans des délais raisonnables.

M. GAMBIEZ regrette que les questions posées par l'association Barrage lui soient parvenues tardivement. Barrage n'a pas pu aller plus vite mais si les réponses ne peuvent être apportées au cours de cette réunion, elles peuvent être données ultérieurement.

- Présentation par VALDI des modifications intervenues depuis la réunion de novembre 2006 et du bilan des contrôles environnementaux (voir diaporama de VALDI joint en annexe)

La présentation porte d'une part sur les actions, les travaux, les investissements et la marche générale du site et d'autre part sur le bilan des contrôles environnementaux.

L'année 2007 sera marquée par les moyens mis pour améliorer les conditions de travail du personnel.

- Contrôle des rejets atmosphériques

Pour le dioxyde de soufre, un contrôle a été effectué par Norisko le 16 novembre 2006. Les résultats pour Norisko étaient de 25,4 mg/Nm³ et pour l'analyseur de Valdi de 22,3 mg/Nm³ donc très proches et de toute façon inférieurs à la valeur réglementaire de 50 mg/Nm³.

Une étude a été réalisée par LIMAIR pour mesurer l'impact de Valdi sur son environnement proche. La campagne s'est déroulée sur un mois, du 15 novembre au 15 décembre 2006. Tous les fours étaient en fonctionnement. La campagne portait sur la mesure de 9 métaux lourds et des dioxines et furanes par des jauges de type Owen. 5 sites de mesures ont été retenus : 1 de retombée du panache maximale situé quartier des Rivailles, 2 sites placés sous les vents dominants, 1 site perpendiculaire aux vents dominants et 1 site supposé ne pas être influencé par d'autres activités émettrices.

Des mesures ont été également effectuées sur les poussières et sur les dioxines et furanes avec un analyseur spécifique implanté dans un camion laboratoire situé en un point de mesures sur le quartier des Rivailles.

Pour les dioxines et furanes, la dioxine de SEVESO n'a pas été détectée. Les valeurs les plus élevées n'ont pas été trouvées aux abords immédiats du site mais un peu plus à l'ouest, au point Roland Garros, (à 1,5 Km) ; ceci pourrait laisser penser à l'influence d'un autre émetteur. Pour les dioxines et furanes, il n'y a pas de réglementation mais selon l'INERIS, il n'y a pas d'impact industriel.

Pour les métaux lourds, aucun métal n'a été détecté en dehors du nickel détecté au lieu-dit Panlac situé au nord est du site.

Au niveau des métaux lourds, il n'y a pas de réglementation.

Il est à noter que durant la campagne, 58,4 % des vents enregistrés provenaient des secteurs sud-sud est.

Pour le dioxyde de soufre, il a été retrouvé dans des concentrations faibles. Quelques élévations horaires ont été constatées mais sans conséquence. Le traitement des fumées mis en place est donc efficace. Selon la réglementation en vigueur, il n'y a pas de risque particulier

Pour le dioxyde de soufre, Valdi reçoit les valeurs quotidiennes de la station du Châtenet . Sur la période du 15 novembre 2006 au 5 mars 2007, la moyenne a été de 4mg/m³ ; il y eu un maximum horaire à 230 mg/m³, seule valeur horaire supérieure à 200mg/m³. Durant une seule heure, les valeurs ont été supérieures à 100 mg/m³. Ceci est beaucoup moins élevé qu'il y a 2 ans ou des pics plus répétés et plus élevés étaient constatés pouvant atteindre 500 à 700 mg/m³ sur une heure.

Sur les particules en suspension, les concentrations constatées sont sans incidence.

Il faut cependant noter que les résultats de cette étude ne sont pas seulement imputables à Valdi mais sont la somme de plusieurs activités émettrices.

L'association Barrage ne comprend pas les différences de teneurs en cuivre et zinc constatées entre Valdi et FCP (pour laquelle une campagne d'analyses a été menée par LIMAIR précédemment) . Les chiffres donnés pour Valdi n'ont rien à voir avec ceux donnés 2 mois plus tôt pour FCP. Les métaux n'apparaissent plus chez Valdi.

LIMAIR indique que les prélèvements sont fait sur l'air ambiant en des endroits définis, qui ne sont pas forcément les mêmes pour FCP et Valdi. LIMAIR fait un travail de prélèvement passif et ensuite réalise des analyses en laboratoire. LIMAIR travaille sur des approches en microgramme par m³ et par jour en terme de dépôt dans les jauges. Elle laisse décanter les poussières par voie sèche, ou humide quand il pleut. Les conditions météo peuvent être différentes entre mai juin et novembre décembre ; les conditions de dispersion, de diffusion, font qu'il y a plus ou moins de polluants dans la jauge.

LIMAIR n'a pas d'explication sur ces différences ; peut-être est ce dû à l'amélioration du process chez Valdi . Il faut attendre et voir ce qui se passe sur des prochaines campagnes.

L'association Barrage constate que les normes sont respectées pour les métaux dans l'air mais que les résultats sont juste inférieurs à la norme. Elle souhaite que la surveillance des polluants soit poursuivie parce que même si les normes sont respectées par chaque entreprise, l'effet cumulatif de l'ensemble des pollutions a des répercussions sur la santé. L'association Barrage ne peut se satisfaire du fait qu'il n'y a pas de norme pour les métaux.

LIMAIR indique que s'il n'y a pas de règlement pour les mesures de métaux dans les jauges OWEN, certains métaux sont pris en compte dans la réglementation sur l'air respiré et prélevé sur des filtres mais ce n'est pas cette technique qui a été retenue.

A une question posée, Valdi précise qu'il transmet au CHSCT les résultats du médecin du travail et que en cas d'incident ou d'accident, les employés sont mis en retrait.

- Bruit

Pour ce qui concerne le bruit, une étude acoustique a été réalisée par le bureau d'études ORFEA. Il faut rappeler qu'en août 2006, alors que FCP était à l'arrêt et que seul le four électrique était en fonctionnement, Valdi a reçu la plainte d'un riverain et pourtant les mesures réglementaires sur ce four étaient conformes à l'arrêté préfectoral.

L'étude qui a été réalisée par la société ORFEA un dimanche, le 26 novembre 2006, alors que FCP était à l'arrêt, a permis d'identifier différentes sources de bruits. Les

mesures ont été effectuées sur les 2 lignes de traitement des fumées des fours de calcination grillage et du four électrique, ces deux lignes possédant la même cheminée. Les mesures de bruit ont été réalisées sur le site et chez un riverain avenue des Rivailles . 3 configurations ont été choisies : le four électrique seul en marche, les fours de calcination et de grillage seuls en marche et tous les fours en fonctionnement.

Selon les résultats donnés par ORFEA, pour le four électrique seul, il n'y a pas d'émergence globale. Il a été détectée une émergence fréquentielle à 500 Hertz qui peut être ressentie comme une gêne mais n' a pas été mise en relation avec une machine particulière. Il n'a pas été détecté de tonalité marquée chez le riverain.

Pour la configuration four de calcination grillage seul, il n'a pas été relevé d'émergence globale et pour tous les fours en fonctionnement, il a été constaté une émergence de 1dbA ; la réglementation autorise jusqu'à 5 dbA.

2 émergences fréquentielles de 200 Hertz et de 400 Hertz ont été détectées. Elles ont pu être mises en relation avec le ventilateur de la ligne calcination grillage et la bouche de la cheminée. Aucune tonalité marquée n'a été détectée chez le riverain.

Des actions correctives ont été mises en œuvre. Elles ont consisté en l'équilibrage du ventilateur du four électrique, réalisé en novembre 2006 et du ventilateur de la ligne calcination grillage réalisé fin décembre 2006.

Globalement, les riverains constatent qu'il y a une amélioration au niveau du bruit qui cependant est ressenti plus fortement le week end parce que FCP ne travaille pas et qu'il y a moins de circulation.

Il est également à noter que le bruit peut être perçu plus fortement par les habitants des maisons un peu plus éloignées de Valdi que par ceux qui sont très proches et qu'un bruit continu, même s'il n'est pas très fort, peut devenir insupportable au bout d'un moment.

Un roulement fort a cependant été entendu pendant une heure le 14 mars à 23 H 30 (fenêtres à double vitrage fermées).

- Evaluation des risques sanitaires

L'étude sur l'évaluation des risques sanitaires a fait l'objet d'une réactualisation. Il faut rappeler que l'objet d'une telle étude est de mesurer les risques pour la population avoisinant le site. Les objectifs et les résultats figurent sur le diaporama.

La société Valdi le Palais souligne cependant que certaines incertitudes pèsent sur cette étude parce que le travail a été fait à partir d'un logiciel de simulation des dispersions atmosphériques et non à partir de données recueillies sur place. Par ailleurs, les valeurs d'émissions prises peuvent être des valeurs d'émission maximales (par ex pour le SO₂) ou sont des valeurs résultant de campagnes d'analyses. Les valeurs ont donc été majorées d'où l'indice de risque majoré. Par ailleurs, pour le logiciel le vent souffle tout le temps dans le même sens ce qui n'est pas forcément le cas d'où dilution plus grande dans la journée.

La DDASS constate que les indices de risques sont inférieurs à 1 mais pour 3 molécules ils se situent entre 10⁻⁵ et 10⁻⁶. La question est de savoir si ce sont seulement les valeurs de Valdi ou s'il a également été pris en compte les valeurs d'autres

émetteurs et s'il a été intégré dans ce calcul les années passées. La réponse est que ce sont uniquement les valeurs de Valdi et que le passé n'a pas été intégré.

La DDASS regrette qu'il soit constaté qu'il y a des influences extérieures et qu'elles ne soient pas prises en compte. Cela aurait été intéressant de prendre en compte l'ensemble pour les molécules qui dépassent. Cependant la DRIRE indique que les calculs ont été effectués avec les valeurs maximales autorisées dans l'arrêté et non avec des valeurs mesurées.

- Questions

- Odeurs provenant de VALDI

Il y a toujours des rejets de fumées venant de Valdi (photos avec dates et heures prises par Barrage) s'accompagnant d'odeurs acres, piquantes et irritantes qui sont aperçus au niveau des sols et non en sortie de la cheminée.

Valdi a repris la fusion des catalyseurs le 9 mars 2007. Au moment de l'évacuation du laitier des catalyseurs il est constaté la formation de H₂S .

La DRIRE n'a eu connaissance de ce problème qu'au travers des questions envoyées par BARRAGE. Il faudrait donc qu'elle soit informée afin de se rendre sur le site et se rendre compte de l'origine éventuelle du problème.

Par ailleurs, les représentants du personnel connaissent bien le fonctionnement de leur entreprise et la DRIRE peut discuter avec eux pour savoir ce qui pourrait être fait.

La DRIRE a mis en place un système de traitement des plaintes et peut être jointe à tout moment.

Mme le maire rajoute qu'il y a 2 types d'odeurs : des odeurs provenant du H₂S et des odeurs acres. Mais depuis la dernière réunion où ce problème avait été évoqué, la mairie n'a pas eu de nouvelles plaintes et donc sur le 2^{ème} problème, l'origine n'a pas pu être identifiée.

LIMAIR ne peut pas participer à la recherche de la cause parce qu'il ne dispose pas du matériel nécessaire pour avoir une approche en terme d'odeurs.

VALDI est d'accord pour être averti rapidement. En conséquence, Melle CROUZET doit être informée très rapidement après la constatation du problème. Le N° de téléphone portable où elle peut être jointe la semaine est le suivant :06-85-04-00-37. Une procédure pour pouvoir joindre quelqu'un pendant le week-end va être étudiée par VALDI.

La DRIRE peut être jointe à tout moment au 05-55-11-84-00 ou 06-33-68-65-59.

L'association Barrage va faire parvenir à VALDI un petit dossier avec l'indication des dates et heures auxquelles ont été constatées les problèmes d'odeurs.

- Rejets des eaux

Les eaux sont traitées par la station de traitement de la CGEP qui respecte les normes de rejet. La CGEP a réalisé un piège le long du ruisseau du Palais pour capturer les

eaux souterraines de lessivage des sols. Il capture 7 m³ d'eaux par jour qui contiennent du zinc, du cadmium, du cuivre. Le piège est séparé du ruisseau du Palais par une membrane étanche.

L'association Barrage a constaté et pris des photos montrant un tuyau souple déversant des eaux bleuâtres dans le ruisseau du Palais. Ce tuyau, pris dans la membrane étanche, passait sous le grillage pour déverser durant plusieurs jours les eaux dans le ruisseau du Palais. La DRIRE a regretté de ne pas avoir été informée.

Malgré les moyens mis en place et les travaux faits, il est constaté que le ruisseau du Palais est un ruisseau mort, sans herbe, sans poisson.

Ceci peut provenir du fait que la CGEP, lorsqu'elle était en activité a rejeté sur le site plusieurs centaines de kg de cadmium, nickel, cuivre et qu'il y a donc un problème de site et sols pollués.

Pour information, IMERYS a mis en place un procédé de traitement des eaux issues de son process ce qui devrait réduire les pollutions.

- Procédure d'information en cas de dysfonctionnement

Valdi n'a pas obligation de mettre en place un plan particulier d'intervention (PPI) ou un plan d'opération interne (POI). En effet, l'étude des dangers produite dans le cadre de l'actualisation de la situation administrative de cette entreprise a démontré qu'un accident, notamment en cas d'explosion, n'aurait pas de conséquence à l'extérieur du périmètre de l'établissement.

Cependant, afin de répondre aux inquiétudes de la population et plus particulièrement des riverains, madame le maire du Palais souhaite que soit mise en place une procédure d'information. Après discussion, il est décidé la réalisation d'une plaquette présentant d'une part les activités de l'entreprise et d'autre part des consignes pour les riverains en cas d'accident. L'objectif est en effet d'éviter que les personnes sortent de chez elles et se précipitent à l'usine.

Cette plaquette devra être visée avant sa publication par la mairie et les administrations (DRIRE, SIRDPC, SDIS). Elle sera présentée aux riverains lors d'une journée portes ouvertes.

M. GAMBIEZ souligne que par contre il ne veut pas aller informer les riverains chez eux parce qu'il doit avant tout se concentrer sur l'organisation des secours et l'information des autorités. Par contre, il veut bien qu'un membre du personnel aille à la porte de l'usine pour informer les personnes qui se présentent.

Valdi va également mettre en place en interne une cellule de crise.

- Circulation sur l'avenue Maryse Bastié

Entre 42 et 50 poids lourds par jour circulent sur l'avenue Maryse Bastié . Ils engendrent beaucoup de bruit et détériorent la chaussée.

Un embranchement SNCF existant, Valdi a fait une étude au moment du redémarrage du four électrique mais y a renoncé parce que les délais de séjour des produits dans les gares sont trop longs. Valdi va cependant revoir la question.

Par ailleurs, il y a le problème du stationnement des camions pendant les week ends et il est demandé que ceux-ci stationnent à l'intérieur de l'usine, week ends compris. Ceci n'étant pas possible, les capacités de stationnement à l'intérieur de l'usine étant très limitées, Valdi va se rapprocher de la mairie afin d'envisager un stationnement au bout de l'avenue Maryse Bastié.

Cependant, ces camions transportant des produits polluants, un réservoir tampon devra être prévu. De plus, une attention particulière devra être portée sur le fait que les camions démarrent tôt le matin, d'où bruit et risque de plainte.

- CLIS FCP

L'association Barrage réitère sa demande d'une CLIS FCP, cette usine étant responsable d'une partie de la pollution subie par les riverains.

Cependant, la FCP ne traitant pas des déchets, il n'y a aucune obligation de créer une telle commission.

L'association Barrage ayant saisi le maire du Palais, cette dernière, considérant que l'entreprise FCP est sur le même site CGEP que Valdi et présente les mêmes contraintes, va écrire au préfet pour demander la création de cette commission. Cependant, si FCP ne souhaite pas participer à une CLIS, il n'y a aucun moyen de l'y contraindre.

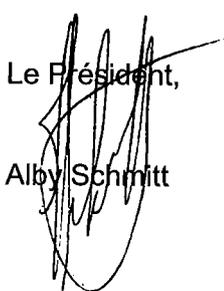
*
* * *

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

La prochaine réunion de la CLIS Valdi aura lieu dans 6 mois ; les résultats des contrôles inopinés seront présentés à cette occasion là.

Le Président,

Alby Schmitt



VALDI Le Palais

CLIS du 19/03/07

INTERVENANTS:

L. GAMBIEZ : Directeur industriel VALDI

L. CROUZET : Responsable Environnement/Laboratoire



VALDI Le Palais

Plan

I - Bilan fin 2006/début 2007 et prévisions 2007 des travaux et organisations relatifs à l'Environnement et à la Sécurité

I - 1 Bilan fin 2006/début 2007

I - 2 Principales prévisions 2007

II – Bilan des contrôles environnementaux fin 2006/début 2007

II - 1 Auto-surveillance

II - 2 Contrôles réalisés par des organismes agréés

II – 3 Incidents techniques fin 2006/début 2007

III – Etude sur l'évaluation des risques sanitaires

IV – Procédure d'information en cas de dysfonctionnement ou d'accident majeurs

V – Débat/Réponses aux questions diverses



VALDI Le Palais

Bilan fin 2006/début 2007 et prévisions 2007 des travaux et organisations relatifs à l'Environnement et à la Sécurité

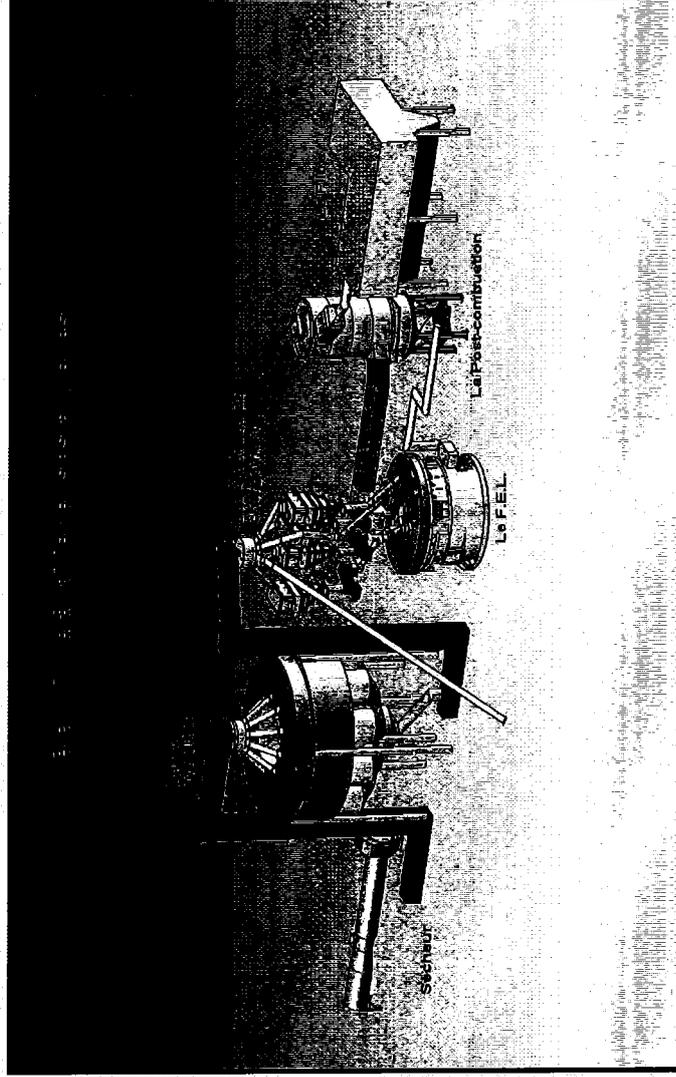


VALDI Le Palais

Bilan et prévisions

I - 1 Bilan fin 2006/début 2007 (1/6)

Synoptique simplifié du four électrique





I – 1 Bilan fin 2006/début 2007 (2/6)

Four électrique à laitier (FEL)

- Arrêt pour entretien annuel et réparation des réfractaires : du 18/12/06 au 24/01/07
- 480 k€ d'investissements et gros travaux sur la période fin 2006/début 2007, relatifs en particulier à :
 - sécurisation accès personnel maintenance aux organes de chargement et à la chambre de post-combustion du FEL
 - diminution du diamètre du conduit d'évacuation des fumées du FEL
 - remise à neuf du filtre à manches
 - remplacement automate programmable de gestion du FEL
 - travaux de rénovation sur station de refroidissement et de pompage des eaux de refroidissement du four et sécurisation en cas de disjonction générale
 - rénovation du château d'eau



VALDI Le Palais

Bilan et prévisions

I – 1 Bilan fin 2006/début 2007 (3/6)

Four électrique à laitier (FEL)

- Fonctionnement essentiellement consacré aux battitures, avec reprise des campagnes catalyseurs début mars 07
- Faits marquants :
 - fonctionnement opportun (et apprécié) de la machine à boucher/forer
 - fréquents bouchages de la cheminée par frittage de poussières d'oxyde de fer

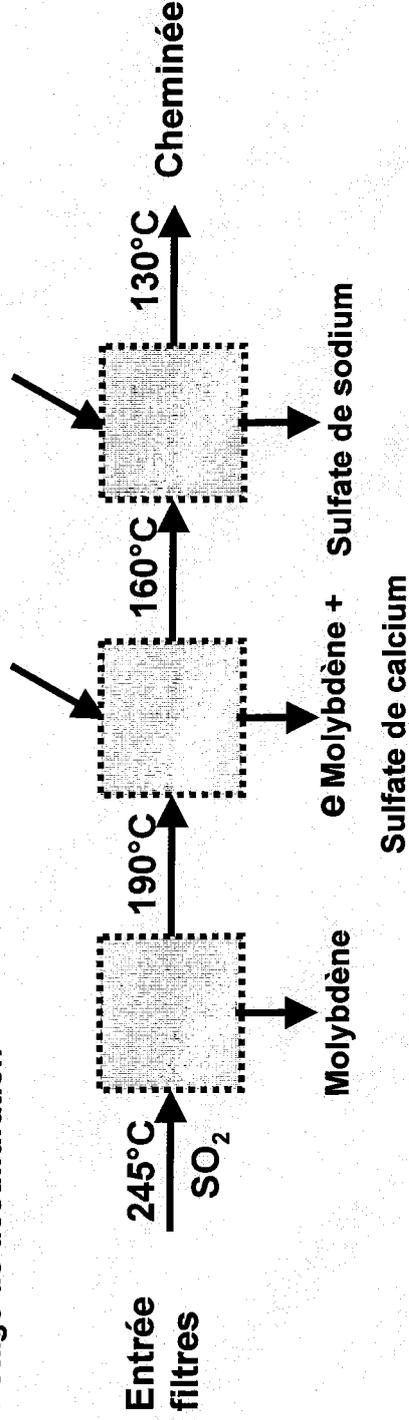
I - 1 Bilan fin 2006/début 2007 (4/6)

Ligne de traitement des fumées issues des fours calcination et grillage

« Abattage » du SO₂ (grillage et calcination)

3 étages de traitement de gaz :

- 2 étages de filtration
- 1 étage de désulfuration





I - 1 Bilan fin 2006/début 2007 (5/6)

Four de grillage des catalyseurs

- Pas de modifications majeures sur la ligne de traitement des fumées depuis octobre 2006
- Obligation de désulfurer plus drastiquement les catalyseurs qu'auparavant :
 - afin d'éviter le risque de moussage dans le FEL
 - pour les besoins de l'hydrométallurgie
- Adoption de la marche en batch : modification structure et densité des poussières de Mo (1er étage de filtration)
- Principaux gros travaux :
 - amélioration de l'étanchéité du four de grillage
 - amélioration de l'extraction et de l'évacuation des poussières du 1er étage de filtration



VALDI Le Palais

Bilan et prévisions

I – 1 Bilan fin 2006/début 2007 (6/6)

Four de calcination

- Modification du chargement des produits : mise en place de 1/2 bacs plus rigides que les bacs actuels et amélioration de +20% à 30% du plan de chargement du four



I – 2 Principales prévisions 2007 (1/2)

Au total : 1,5 millions d'euros d'investissements sont prévus en 2007 :

- Four électrique à laitier : re-profilage du conduit d'évacuation des fumées
- Four de grillage : 450 k€ d'investissements
 - tamisage / criblage des catalyseurs en mélange afin de mieux les valoriser
 - remplacement du « convertisseur » d'origine CGEP par un vrai four de grillage, avec un double objectif :
 - qualité du grillage (désulfuration des catalyseurs)
 - doublement de capacité de 0,5 à 1t/h
 - amélioration de l'évacuation des poussières du 1er étage de filtration
- Four de calcination : 150 k€ d'investissements
 - création d'un véritable atelier de calcination, avec amélioration des conditions de chargement et de déchargement des produits



I – 2 Principales prévisions 2007 (2/2)

- Extension des zones de stockages couverts sur le site, à commencer par les piles en tri et en broyage
- Ambitieux programme d'amélioration des conditions de travail en plus des points majeurs déjà évoqués aux paragraphes précédents :
 - aspiration trémie d'introduction des matières dans le four sécheur du FEL
 - aspiration en tête du broyeur des piles Zn-air
- Amélioration de la gestion des stockages et des flux de produits
- Recherche d'un second four sécheur pour les produits humides entrant sur le site (boues d'hydroxydes métalliques, grains et boues issus de lixiviation...)



VALDI Le Palais

Bilan des contrôles environnementaux fin 2006/début 2007



VALDI Le Palais

Bilan des contrôles
environnementaux fin
2006/début 2007

II - 1 Autosurveillance (1/2)

Moyennes des rejets atmosphériques surveillés en continu

	De novembre 06 à février 07/ calcination/ grillage	De novembre 06 à février 07/four électrique	De novembre 06 à février 07/four sècheur	Seuils réglementaires
SO ₂ en mg/Nm ³	32	11		50
CO en mg/Nm ³	3,5	12		50
COVT en mg/Nm ³	0,2	0,03		10
Poussières en mg/Nm ³	1,1	0,7	0,8	10



VALDI Le Palais

Bilan des contrôles
environnementaux fin
2006/début 2007

II – 1 Autosurveillance (2/2)

Eaux de surface

- Contrôles mensuels réalisés sur les eaux de surface en sortie de station d'épuration : résultats conformes à l'AP du 1er juin 2006

Eaux souterraines

- Contrôle annuel sur 3 piézomètres (forages – 1 amont et 2 aval) : pas de pollution issue de l'activité de VALDI Le Palais

Tours aéroréfrigérantes

- Contrôles mensuels : résultats conformes à l'AP du 1er juin 2006



VALDI Le Palais

Bilan des contrôles
environnementaux fin
2006/début 2007

II – 2 Contrôles réalisés par des organismes agréés (1/12)

Mesures semestrielles des rejets gazeux réalisées par un organisme agréé

- Mesures réalisées sur la ligne de traitement des fumées issues du four électrique
- Mesures réalisées en novembre 2006 par IRH Environnement

	SO ₂	CO	NOX	COVT	Poussières	HCl	HF	Cd + Tl	Métaux lourds *	Métaux lourds * + Zn	Hg	Dioxines et furannes (en ng/Nm ³)
Valeurs en mg/Nm ³	0,4	8	11	< 5	6,5	1	< 0,2	< 0,02	0,46	1,62	0,001	0,02
Seuils réglementaires en mg/Nm ³	50	50	200	10	10	10	1	0,05	0,5	5	0,05	0,1

* Métaux lourds : Sb, As, Cr, Co, Cu, Mn, Ni, Pb, V



VALDI Le Palais

Bilan des contrôles
environnementaux fin
2006/début 2007

II – 2 Contrôles réalisés par des organismes agréés (2/12)

Mesures semestrielles des rejets gazeux réalisées par un organisme agréé

- Mesures réalisées sur la ligne de traitement des fumées issues du four sécheur
- Mesures réalisées en novembre 2006 par IRH Environnement
- Faibles dépassements sur CO et métaux : panne du brûleur lors des mesures

	SO ₂	CO	NOX	COVT	Poussières	HCl	HF	Cd + Ti	Métaux lourds *	Métaux lourds * + Zn	Hg
Valeurs en mg/Nm ³	<0,03	55	< 5	9,4	4,2	0,3	< 0,1	< 0,02	0,65	1,23	0,002
Seuils réglementaires en mg/Nm ³	50	50	200	10	10	10	1	0,05	0,5	5	0,05

* Métaux lourds : Sb, As, Cr, Co, Cu, Mn, Ni, Pb, V

CLIS du 19/03/07

16/33



VALDI Le Palais

Bilan des contrôles
environnementaux fin
2006/début 2007

II – 2 Contrôles réalisés par des organismes agréés (3/12)

Mesures semestrielles des rejets gazeux réalisées par un organisme agréé

- Mesures réalisées sur la ligne de traitement des fumées issues des fours calcination et grillage
- Mesures réalisées en novembre 2006 par IRH Environnement

	SO ₂	CO	NOX	COVT	Poussières	HCl	HF	Cd + Ti	Métaux lourds *	Métaux lourds * + Zn	Hg	Dioxines et furannes (en ng/Nm ³)
Valeurs en mg/Nm ³	24,1	< 5	< 5	< 5	0,3	< 0,5	< 0,1	< 0,02	0,46	1	0,004	0,006
Seuils réglementaires en mg/Nm ³	50	50	200	10	10	10	1	0,05	0,5	5	0,05	0,1

* Métaux lourds : Sb, As, Cr, Co, Cu, Mn, Ni, Pb, V



VALDI Le Palais

Bilan des contrôles
environnementaux fin
2006/début 2007

II – 2 Contrôles réalisés par des organismes agréés (4/12)

Rejets atmosphériques

- Contrôle de la teneur en dioxyde de soufre sur ligne calcination/grillage :
 - réalisé par Norisko le 16 novembre 2006
 - résultat Norisko : 25,4 mg/Nm³
 - résultat analyseur VALDI Le Palais : 22,3 mg/Nm³
 - résultat conforme à l'AP du 1er juin 2006

- Mesures semestrielles des rejets gazeux
 - réalisées par Norisko du 13 au 16 mars 2007
 - sur les trois lignes de traitement des fumées
 - contrôle réglementaire sur calcination/grillage sera réalisé début avril car panne sur notre installation
 - inspection de la DRIRE



VALDI Le Palais

Bilan des contrôles
environnementaux fin
2006/début 2007

II – 2 Contrôles réalisés par des organismes agréés (5/12)

Rejets atmosphériques

- Contrôle de la vitesse d'éjection des gaz :
 - mise en place d'un convergent à l'exhaure de la cheminée pour viser en moyenne 18 m/s (réglementation : 12m/s)
 - contrôle réalisé mi-mars 2007 par Norisko

- Surveillance de l'impact de VALDI Le Palais sur l'environnement :
 - réalisée par LIMAIR
 - campagne d'1 mois, à partir du 15 novembre 2006
 - tous les fours en fonctionnement
 - mesures de 9 métaux lourds et de dioxines et furannes
 - mesures des poussières (PM 10) et SO₂



VALDI Le Palais

Bilan des contrôles
environnementaux fin
2006/début 2007

II – 2 Contrôles réalisés par des organismes agréés (6/12)

Rejets atmosphériques

- Surveillance de l'impact de VALDI Le Palais sur l'environnement :



Résultats : Dioxines-furanes

- Dioxine de SEVESO n'a pas été détectée
- Valeurs dioxines-furanes les plus élevées : au point de mesure Garros :
influence d'un autre émetteur
- Pas de réglementation
- Selon INERIS : pas d'impact industriel



VALDI Le Palais

Bilan des contrôles
environnementaux fin
2006/début 2007

II – 2 Contrôles réalisés par des organismes agréés (7/12)

Rejets atmosphériques

- Surveillance de l'impact de VALDI Le Palais sur l'environnement :



Résultats : Métaux lourds

- Aucun métal n'a été détecté en dehors du Ni, métal détecté à Panlat (lieu situé à 1,8 km au Nord-Est), sachant que 58,4 % des vents enregistrés pendant cette période proviennent des secteurs Sud à Sud-Est
- Pas de réglementation



VALDI Le Palais

Bilan des contrôles
environnementaux fin
2006/début 2007

II – 2 Contrôles réalisés par des organismes agréés (8/12)

Rejets atmosphériques

- Surveillance de l'impact de VALDI Le Palais sur l'environnement :



Résultats : Dioxyde de soufre

- Présent dans des concentrations faibles
- Quelques légères élévations horaires sans conséquence
- Efficacité du traitement des fumées
- Selon réglementation en vigueur : pas de risque particulier



Résultats : Particules en suspension

- Présentes avec des concentrations sans incidence
- Selon réglementation en vigueur : pas de risque particulier



VALDI Le Palais

Bilan des contrôles
environnementaux fin
2006/début 2007

II – 2 Contrôles réalisés par des organismes agréés (9/12)

Bruit

- Etude acoustique relative aux installations classées :
 - réalisée par Orféa le 26 novembre 2006 (FCP à l'arrêt)
 - mesures réalisées sur le site et chez un riverain (Avenue des Rivaillies)
 - 3 configurations choisies :
 - four électrique en fonctionnement seul,
 - fours calcination/grillage en fonctionnement seuls,
 - four électrique et fours de calcination/grillage en fonctionnement simultané



VALDI Le Palais

Bilan des contrôles
environnementaux fin
2006/début 2007

II – 2 Contrôles réalisés par des organismes agréés (10/12)

Bruit



Résultats : Four électrique seul

- Pas d'émergence globale (relative à la réglementation)
- Emergence fréquentielle à 500 Hz qui peut être ressentie comme une gêne
- Pas de relation avec une machine particulière
- Pas de tonalité marquée chez le riverain



VALDI Le Palais

Bilan des contrôles
environnementaux fin
2006/début 2007

II – 2 Contrôles réalisés par des organismes agréés (11/12)

Bruit



Résultats : Fours calcination/grillage seuls - Four électrique et fours calcination/grillage en fonctionnement simultané

- Pas d'émergence globale avec fours calcination/grillage en fonctionnement seuls
- Emergence globale de 1,5 dB (A) avec les 3 fours en fonctionnement simultané
- Emergences fréquentielles à 200 et 400 Hz
- Relations avec ventilateur de la ligne calcination/grillage et bouche de la cheminée
- Pas de tonalité marquée chez le riverain



VALDI Le Palais

Bilan des contrôles
environnementaux fin
2006/début 2007

II – 2 Contrôles réalisés par des organismes agréés (12/12)

Bruit



Actions mises en œuvre :

- Equilibrage du ventilateur de la ligne fusion : réalisé en novembre 2006
- Equilibrage du ventilateur de la ligne calcination/grillage : réalisé en décembre 2006



VALDI Le Palais

Bilan des contrôles
environnementaux fin
2006/début 2007

II – 3 Incidents techniques fin 2006/début 2007

2 Incidents techniques fin 2006/début 2007

- 2 incidents techniques sur le four de calcination
 - 6 décembre 2006 et 6 mars 2007
 - à chaque fois : système de filtration coupé pendant 30 minutes (sécurité filtre)
 - dépassement de la teneur autorisée en CO le 6 décembre 2006
 - information à la DRIRE dans la journée



VALDI Le Palais

Etude sur l'évaluation des risques sanitaires



VALDI Le Palais

Etude sur l'évaluation
des risques sanitaires

III Etude sur l'évaluation des risques sanitaires

- **Objectif** : évaluer les risques sanitaires pour la population avoisinant le site :
 - identifier le potentiel dangereux pour l'homme
 - établir des relations dose-effet
 - évaluer l'exposition humaine
 - caractériser les risques sanitaires

- **2 types de substances** :
 - à effet avec seuil
 - à effet sans seuil = cancérigène



VALDI Le Palais

Etude sur l'évaluation
des risques sanitaires

III Etude sur l'évaluation des risques sanitaires

Eléments	Indice de risque (substances à effet avec seuil)	Indice de risque (substances à effet sans seuil)
SO ₂	0,232	-
Hg	0,006	-
Cd	0,357	1,38.10 ⁻⁶
Cr	Proche 0	1,47.10 ⁻⁷
Co	0,208	-
Mn	0,125	-
Ni	0,206	-
Pb	0,016	-
V	0,051	6,71.10 ⁻⁶
Cu	0,029	-
Sb	0,030	-
As	0,007	4,63.10 ⁻⁶
Zn	0,009	-



VALDI Le Palais

Procédure d'information en cas de dysfonctionnement ou d'accident majeurs



VALDI Le Palais

Procédure d'information

IV Procédure d'information en cas de dysfonctionnement ou d'accident majeurs

Définition de la procédure d'information :

- Cas identifiés :
 - explosion gaz ou métal liquide/eau
 - incendie
 - pollution SO₂ majeure
- Organisation détaillée à la diapositive suivante
- Information : réalisation et distribution aux riverains par l'intermédiaire de la Mairie, d'une plaquette d'information avant le 31 juillet 2007

